RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 00527
Numéro SIREN : 413 667 155
Nom ou dénomination : ABCYTEL

Ce dépôt a été enregistré le 24/11/2020 sous le numéro de dépôt 7620

BR Audit

FABIEN MERET
LAËTITIA CHATRON
WILFRIED GAUTHIER
Commissaires aux Comptes
Tél. : 02 38 68 01 11
Fax : 02 38 54 06 54

ABCYTEL

SARL au capital de 7 622.45 Euros

Siège social : 2 rue des Hêtres

45400 FLEURY LES AUBRAIS

SIREN : 413 667 155 R.C.S. ORLEANS

--oOo--

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE

LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

--oOo--

Ce rapport contient 2 pages

Rapport du commissaire à la transformation
sur la transformation de la société ABCYTEL,
SARL au capital de 7 622.45 € dont le siège social
est 2 rue des Hêtres, 45400 FLEURY LES AUBRAIS

en société par actions simplifiée

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision de l'associé unique en date du 27 octobre 2020, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :
– à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
– à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres indiqué sur la situation comptable au 30/09/2020 est au moins égal au montant du capital social.

Il ne nous a pas été communiqué d'avantages particuliers.

Fait à Orléans, le 20 novembre 2020



SAS BR AUDIT
Commissaire à la transformation
Représentée par son Président, Fabien MERET